

### III. Shame and punishment in medieval and Early Modern Times

Jörg Wettlaufer & Yasuhiro Nishimura

*L'histoire des punitions honteuses et de l'exposition publique dans la loi pénale  
selon une perspective comparative : L'Europe occidentale et le Japon.*

Dans les années récentes, un débat émergeant sur l'influence du droit canonique sur le développement du droit pénal public au Moyen-Age tardif a éclairé les fortes interconnexions entre la discussion théologique et l'exécution pratique de la loi pendant cette période. Il est désormais accepté que le droit pénal a fait de nombreux emprunts au droit canonique et à la théologie pratique de la période, et que l'émergence de nouveaux styles de punitions dans la deuxième moitié du XIIe siècle ne peut se comprendre que dans ce contexte. Lors de cette présentation, nous souhaitons comparer le développement européen des punitions honteuses à la situation en Extrême Orient (Chine, Corée) et surtout au Japon à l'époque Edo (1604-1868). Cette comparaison s'opère à cinq niveaux qui représentent, à notre opinion, des éléments essentiels à la compréhension du développement de ces punitions dans leur contexte culturel : 1. Forme et apparence ; 2. Origines et évolution ; 3. Objectifs de punition ; 4. Importance des rapports de force dans la dynamique de groupe ; 5. Importance et retentissements de la religion.

#### **Forme et apparence**

Certaines punitions en Europe et en Asie montrent des similarités remarquables, même s'il est très probable que l'hypothèse de l'échange culturelle peut être exclue au cas du Japon. Il existe différentes formes de punition corporelle adaptées à la physiologie humaine, et qui ont sans doute développé de manière similaire mais indépendante. Les matériaux de base différaient selon le lieu (une canne de bambou fut employée pour flageller en Chine et au Japon, alors qu'en Europe on se servait d'une baguette ou canne de bouleau), mais le fonctionnement de base fut similaire. Au Japon, comme en Europe, les criminels furent brûlés au fer rouge ou soumis à d'autres punitions mutilantes stigmatisantes avant que le tatouage ne devînt la méthode prédominante de signalisation des criminels pendant la deuxième moitié de la période Edo. Cette méthode favorisait une plus grande densité d'informations, mais remplissait autrement les mêmes fonctions que le marquage permanent des criminels en Europe. Il en est de même pour la stigmatisation et la perte de statut civil que l'on peut observer en Asie de l'Est et en Europe. Cependant, nous remarquons une plus grande variété de formes de punitions honteuses en Europe. Les punitions honteuses en Asie de l'Est sont – selon l'état actuel de la recherche – limitées à la célèbre procession (prototype de toutes humiliations publiques honteuses et d'exhibition publique dans un espace restreint) ou au bûcher, qui avait une fonction très similaire à celle du pilori européen. Quoiqu'une grande créativité soit concevable selon des exemples particuliers au Japon à l'époque Edo, il n'y avait que ces formes particulières qui sont devenues institutionnalisées, et qui furent le plus souvent employées en conjonction avec d'autres formes de punition supplémentaires. Des outils spéciaux en bois furent utilisés par-ci, par-là, pour immobiliser et exposer une personne (cangue, « violon cervical », bâton). L'utilisation des panneaux écrits est fréquente au Japon à cette période. Le bannissement, ainsi que la peine capitale, furent des sortes de punition très importantes et répandues, et furent imposés, très similairement à la pratique européenne, à divers niveaux selon la sorte d'acte criminel.

#### **Origines et évolution**

Les punitions honteuses dans les deux régions culturelles trouvent leurs origines dans les intentions édifiantes d'une puissante institution cherchant à promouvoir simultanément des préventions générales et spéciales. Les cultures européennes et d'Extrême-Orient insistaient considérablement sur le concept de l'honneur ou de la *fama* publique et sur l'intégration de l'individu dans des structures de groupe pendant cette période. Nous reviendrons sur ce deuxième point dans le niveau 4. Le droit pénal chinois fut adopté au Japon au VIII<sup>e</sup> siècle, en même temps que les conceptions morales et normes sociales incorporées dans le bouddhisme. S'il est difficile de trouver des punitions honteuses classiques pendant le Moyen-Age japonais (1192-1603), nous disposons d'archives particulièrement abondantes pour cette période en Europe de l'Ouest. En Europe, les punitions honteuses furent institutionnalisées dans le droit pénal « public » dès le début de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Le pilori surtout est devenu non seulement un symbole de pouvoir juridictionnel, mais également un instrument pratique pour une variété de punitions exécutées en public. La forme du pilori variait, et on peut en distinguer plusieurs types, mais son utilisation et emplacement dans les villes émergentes était toujours très similaire. Chronologiquement, le point culminant des punitions honteuses et déshonorantes en Europe occidentale eut lieu aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. L'exhibition publique et honteuse au Japon ne commença à se répandre qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la suite d'efforts de codification du gouvernement central à Edo et du mouvement de renouveau éthique confucéen de la période. Une fois introduites, ces punitions n'ont disparu qu'à la fin de la période Edo en 1868. Dans les deux contextes culturels, la procession publique humiliante semble être la forme la plus ancienne de punition honteuse et d'humiliation publique des personnes. Au Japon, à l'époque Edo, la procession publique vers le site d'exécution des punitions (Hikimawashi) fut une punition supplémentaire commune, dont les origines furent cependant plus anciennes.

### **Raisons de punition**

Par rapport aux raisons de punition, l'on peut observer des glissements dans le système de préventions générales et spéciales en Europe, mais pas au Japon. En Europe occidentale, le but initial de réformation du criminel à travers la pénitence, inspiré par la juridiction canonique et le sacrement de pénitence, se développe à partir du XIII<sup>e</sup> siècle vers une optique de prévention et d'intimidation du peuple. Nous pouvons supposer que les deux intentions furent présentes depuis le tout début, mais il y a eu des vagues et des glissements dans l'application pratique. Autrement dit, la préférence primordiale pour la réintégration s'est égarée à la faveur de la démonstration de l'exigence publique de punition et de prévention par contre-exemple. Nous pouvons ainsi observer une tendance de transformation des punitions honteuses, de punitions uniques ou alternatives en punitions secondaires ou supplémentaires, même si elles (surtout le pilori) avaient servi de moyen d'information et d'instruction publiques depuis le tout début de leur apparence dans les sources. Ce glissement progressif dans le développement ne se voit pas en Asie de l'Est, et surtout au Japon. Ici, nous trouvons l'utilisation de punitions humiliantes uniques et supplémentaires à la même époque, sans exemples de leur utilisation en tant que punitions alternatives. Des informations concernant la loi et l'exécution publique des punitions furent communiquées à travers des panneaux écrits qui furent spécialement répandus pendant la période Edo. Nous tenons à préciser que ces conclusions concernant l'évolution des pratiques au long terme doivent être prises avec précaution en l'attente de recherches plus détaillées, et surtout pour l'Asie de l'Est.

### **Importance des rapports de force dans la dynamique de groupe**

L'honneur et le déshonneur sont des phénomènes qui se placent dans un contexte de groupe social. Dans les deux aires culturelles, il existe une nette différenciation et stratification sociale de la population au cours de la période examinée. A l'intérieur de cette structure essentielle, il existait une multiplicité de liens féodaux et de structures coopératives – par

exemple, la bourgeoisie et les confréries. Au Japon, par exemple, nous trouvons les soi-disant « groupes de cinq » ou associations de voisinage *Goningumi* qui exerçaient une forte autorité normative et morale. Sans la participation du public, l'exécution publique des peines est impossible et, plus particulièrement, sans la perspective (de l'autre significatif) il n'y a pas de honte efficace. Ces considérations nous mènent à la question de la disparition des punitions honteuses de l'exécution publique aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en Europe occidentale. L'importance décroissante de l'honneur fut sans doute provoquée par une multitude de raisons, dont l'évolution de la valeur de l'individu et de sa position dans la société sont peut-être les plus importantes. Par-dessus le tout, la dissolution des réseaux sociaux (par exemple, les confréries ou la bourgeoisie urbaine) en tant que groupes de référence sociale semble avoir affecté l'utilisation des punitions honteuses, et dans le droit pénal et au niveau de l'application infra judiciaire (dans le contexte du charivari). De plus, cette période est caractérisée par la sécularisation et l'érosion de la communauté paroissiale, le groupe local de référence sociale le plus important pendant plus d'un millénaire. La foi chrétienne est devenue, et pour les catholiques et pour les protestants, une matière de plus en plus souvent regardée comme privée. Au Japon, les punitions honteuses furent abolies au début de la période Meiji avec l'introduction du nouveau code pénal de 1880 qui prenait pour modèle le Code Pénal français. Par la suite, le code pénal allemand fut également reçu et intégré, ce qui a amené à une révision du code criminel de la juridiction japonaise en 1907. Ce code révisé est resté en vigueur jusqu'à la fin de la deuxième Guerre Mondiale et même au-delà.

### **Importance et retentissements de la religion**

Concernant le dernier niveau de comparaison que nous souhaitons évoquer ici – l'importance de la religion dans le développement des punitions honteuses dans le droit pénal public – nous faisons observer des développements parallèles intéressants. En Europe occidentale, le développement unique des punitions honteuses pendant la fin du Moyen-Age et le début de l'époque moderne se présente comme conséquence indirecte de l'institutionnalisation de ces sanctions dans le contexte de la doctrine chrétienne de pénitence. La signification de la honte pour la rémission des péchés dans la pratique de la confession en Occident (dans le contexte du développement de la pénitence et de la confession privées) a probablement encouragé l'utilisation de la honte dans le droit pénal « public ». Des formes laïques de déshonneur et de dégradation existaient auparavant, mais ce ne fut que par l'intermédiaire de la doctrine chrétienne de pénitence que la honte fut intégrée comme moyen de punition destiné à la réformation du criminel (avec des effets généraux préventifs parallèles dans la justice urbaine) et qu'elle a pu être intégrée dans la Caroline, qui a enfin codifié l'utilisation du pilori. Au Japon, le bouddhisme et le néoconfucianisme ont ainsi joué un rôle important, sinon crucial, lors de l'introduction des punitions humiliantes à l'ère des Tokugawa. Au cours du mouvement néo confucianiste, qui s'empara en particulier des strates intellectuelles de la société japonaise de l'époque, les exigences morales et éducatives furent renforcées et la honte fut découverte comme moyen de régularisation normative de la coopération sociale au niveau de l'édification du public. Ce n'est pas à tort que l'éthique confucéenne a gagné la réputation d'« éthique de la honte ». Cette éthique influençait déjà le droit pénal bien avant l'établissement du gouvernement des Tokugawa. Leurs punitions de flagellation avec un bambou souple ou punitions honteuses impliquant des tâches pénibles d'utilité publique avaient joui d'un transfert précoce des codes juridiques chinois au Japon aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Sous ces conditions, il semble incroyable d'un point de vue occidental que l'exhibition publique, si populaire et importante en Europe, n'ait tenu une place stable dans le droit pénal japonais que relativement tard dans la période Edo. Le lien spécial entre la honte et la pénitence dans le contexte de la doctrine chrétienne semble ne pas avoir de

correspondance directe dans le bouddhisme, et ne pouvait donc pas exercer d'influence sur la juridiction et le droit pénal du Japon médiévale et du début de la période moderne.

*The history of shaming punishments and public exposure in penal law in comparative perspective: Western Europe and Japan*

In the last years an emerging debate about the influence of church law on the development of public penal law in the late middle ages has shed some light on the strong interconnections between theological discussion and practical execution of law in this period. It becomes clear by now that penal law borrowed in many ways from ecclesiastical law and practical theology of this period and the emergence of new styles of punishments in the second half of the 12<sup>th</sup> century can only be understood in this context. In this talk we like to compare the European development of shaming punishments with the situation in East Asian societies (China, Korea) and especially Japan in the Edo Period (1604-1868). We do this on five levels that represent in our perspective crucial elements for the understanding of the development of these punishments in their given cultural context: 1. Form and appearance; 2. Origin and development; 3. Purposes of punishment; 4. Importance of the strength of in-group relations; 5. Importance and impact of religion.

**Form and appearance**

Some punishments in Europe and Asia look amazingly similar, although cultural exchange can be excluded in case of Japan with high probability. The different forms of punishment are likely to be adapted to the human physiology and therefore developed in a similar but independent way. The actual materials in use have been different (like the bamboo stick in China and Japan that was used for flogging, whereas in Europe a birch or a rod has been used), but the basic function was similar. In Japan, like in Europe, offenders were burned with the hot iron or mutilating punishments were used as stigmatising signs before tattooing became the predominant method of marking criminals in the second half of the Edo period. This method made a higher density of information possible, but fulfilled otherwise the same functions as the permanent marking of offenders in Europe. The same is true for stigmatisation and loss of civil status that can be observed in Eastern Asia and Europe. However, we see a higher variety of different forms of shaming punishment in Europe. The shaming punishments in Eastern Asia are, referring to today's state of research, limited to the infamous procession as the prototype of all public shaming and the public exhibition at a confined place or at a stake, which was used very similar to the European pillory. Although there is much creativity conceivable in particular examples in Edo Japan, only these particular forms became institutionalized and were used mostly as additional punishment together with others. Special wooden instruments were also used here and there for the immobilization and exposure of a person (Cangue, neck violin, stick). The use of written signs is abundant for Japan in this period. Banishment was, apart from death penalty, also a very important and frequently used kind of punishment, which was imposed completely similar to European practice in various grades depending upon the kind of the criminal act.

**Origin and development**

The shaming punishments took their origin in both cultural regions probably in the educational intention of a powerful institution, which was interested to promote general and special prevention at the same time. Both the East Asian and the European cultures did put considerable value on the concept of honour or public *fama* in the given period and the integration of the individual in group structures. We will come back to the latter point in Level 4. Chinese criminal law was adopted in Japan in the 8th century together with the

moral conceptions and social standards embodied in Buddhism. While it is hard to find classical shaming punishments in the Japanese middle ages (1192-1603), we have abundant material from Western Europe for that period. In Europe shaming punishments were institutionalized in „public“ criminal law from the beginning of the second half of the twelfth century onwards. Especially the pillory became not only a sign for jurisdictional power but also practical instrument for a variety of punishments that should be executed in public. The actual shape of the pillory varied and we can distinguish several types, but the usage and place in the emerging cities was always very similar. Chronologically the high time of shaming and honour punishments in Western Europe were the 15<sup>th</sup> and 16<sup>th</sup> centuries. Public exhibition and shaming in Japan only started to be used on a significant level with the beginning the eighteenth century due to efforts of codification if the central government at Edo and the ethical Confucian renewal movement in this period. Once introduced, these punishments did not disappear until the end of the Edo period in 1868. In both cultural context the disgraceful public procession appears as the oldest form of the shaming punishments and the public humiliation of persons. In Japan the public procession to the execution place (Hikimawashi) in Edo time was a common additional punishment, which had however older roots.

### **Purpose of punishment**

With regard to the purposes of punishment one can observe shifts in the system of general and special prevention for Europe, but not for Japan. In Western Europe the initial goal of reformation of the offender through penance, inspired by the canonical jurisdiction and the sacrament of penance, developed from the thirteenth century onwards to an emphasis on deterrence and intimidation of the people. We can suppose that both intentions have been present from the very beginning, but there have been shifts and waves in the practical application. Or, to put it the other way around, the primordial preference for reintegration got lost in favour of the demonstration of the public requirement for punishment and crime prevention through deterrence. Thus we can observe the tendency that shaming punishments transformed from a possible single or alternative punishment to merely secondary or additional punishments, although especially the pillory had been used as a means for public information and instruction since the very beginning of its appearance in the sources. This development gradual shift is not visible in Eastern Asia and more exactly in Japan. Here we find the usage of shameful punishments as single and as additional penalties at the same time and no examples of a usage as an alternative punishment at all. Information on laws and public execution of punishment were communicated through written signs that were especially widespread in the Edo period. We like to emphasize that these conclusions on long-term developments have to be taken with precaution before more detailed research has been conducted, especially for East-Asia.

### **Importance of the strength of in-group relationships**

Honour and dishonour are phenomena which take place in social groups. In both cultural areas a clear differentiation and social stratification of the population is visible during the investigation period. Within this essential structure a multiplicity of further law-circles like feudal connections and cooperative structures such as the middle class and guilds existed. In Japan, for example, we find the so-called „five man groups“ or *Goningumi* neighbourhood associations who exercised a strong normative and moral control. Without participation of the public no public execution of sentences was possible and more particular without the look (of the meaningful other) there is no effective shaming. These considerations lead us to the question of the disappearance of the shaming punishments from public execution in the eighteenth and nineteenth centuries in Western Europe. The decrease of the importance of honour is probably caused by a multitude of single reasons, under which the change of the

value of the individual and his position in the society might be the most important. Above all the dissolution of the social systems such as guilds or also the urban middle class as social reference group seems to have had effects on the use of shaming punishments both in penal law and for the infrajudicial application in the context of charivari/rough music. In addition, this period is characterized by the secularization and the erosion of the parish community, the most important local social reference group for more than thousand years. Christian faith became, for both Roman Catholic and Reformed church, more and more a private matter. In Japan shameful punishments were abolished at the beginning of the Meiji time with the introduction of the new penal code of 1880 for which the French “Code Pénale” served as a model. Consequently also the German penal code was received and integrated, which led Japanese jurisdiction to a revision of their criminal code in the year 1907. This revised code remained in vigour up to the end of World War II and beyond.

### **Importance and impact of religion**

Concerning the last level of comparison that we like to discuss here, the importance of religion for the development of shaming punishments in public penal law, some interesting parallel developments can be observed. In Western Europe the singular development of shaming punishments in late medieval and early modern Europe presents itself as an indirect consequence of the institutionalisation of these sanctions in the context of the Christian doctrine of penance. The meaning of shame for the remission of the sins in the practice of confession in the Western World in the context of the development of the private penance and confession probably encouraged the use of shame in “public” penal law. Secular forms of dishonour and degradation already existed, but only through the mediation of the Christian doctrine of penance shaming was integrated as a means of punishment for the reformation of the wrongdoer with parallel general-preventive effects into the urban justice and could start its way into the Carolina, which finally codified the use of the pillory. In Japan, Buddhism and Neo-Confucianism played likewise an important, if not even crucial role during the introduction of shameful punishments in the Tokugawa time. In the course of the Neo-Confucianism movement, which seized in particular the intellectual parts of Japanese society of this time, the moral and educational requirements were strengthened and shame as a means for normative regularization of social co-operation was discovered for public education. Not without reason Confucian ethics has been labelled as a “shame ethics” in the past. This ethics influenced criminal law already long before the Tokugawa had set up their government. The punishment of flogging with the soft bamboo or the shaming through hard public labour were already early transferred from the Chinese law codes to Japan in the 8<sup>th</sup> and 9<sup>th</sup> century. Under these conditions it appears at least amazing from western perspective that public exhibition, being so popular and important in Europe, could only relatively late in the Edo period occupy a stable place in Japanese penal law. The special connection between shame and penance in the context of Christian doctrine seems to have no direct correspondence in Buddhism and therefore could not gain influence on the jurisdiction and penal law of medieval and early modern Japan.